



Saison 2026-2027

Lettre du Président

Chers licenciés, bénévoles, partenaires, élus, parents et amis du club,

C'est avec beaucoup de plaisir et une ambition renouvelée que je m'adresse à vous à l'aube de cette saison 2026/2027. Après une première année de mandat riche, exigeante et profondément humaine, je mesure plus que jamais l'honneur de présider le Reims Métropole Hockey, mais aussi la force du collectif qui l'anime au quotidien.

La saison écoulée nous a permis de franchir plusieurs étapes importantes. Le club a atteint un nombre record de licenciés, développé de nouveaux partenariats, renforcé ses actions sportives et événementielles et obtenu le Label Bronze, reconnaissance du travail accompli en matière de structuration, de formation et de développement. Nous avons également continué à améliorer les conditions de pratique de nos jeunes, de nos entraîneurs et de notre équipe de Division 2.

Ces avancées reposent sur une gestion sérieuse et responsable. **La stabilité financière du club** constitue un socle indispensable : elle nous permet de préparer l'avenir, d'investir avec discernement et de porter des objectifs plus élevés sans perdre de vue l'équilibre de notre association. Nous poursuivrons cette ligne avec rigueur, transparence et constance.

Pour 2026/2027, nos priorités sont claires :

- **Développer le hockey mineur**, qui demeure la mission première et l'avenir du RMH. Nous continuerons à recruter, accueillir, former et fidéliser de jeunes licenciés, tout en accompagnant leurs éducateurs et leurs familles. Les équipements renouvelés, les actions conduites avec l'École Municipale des Sports et les moyens consacrés à l'encadrement doivent permettre à chaque enfant de progresser, de s'épanouir et de porter fièrement nos couleurs.
- **Renforcer notre encadrement et nos effectifs** grâce à des recrutements ciblés, cohérents avec notre projet sportif et nos valeurs. Nous voulons attirer des profils capables d'apporter leur compétence et leur expérience, mais aussi de s'inscrire pleinement dans la vie du club et dans sa culture collective.
- **Élever nos ambitions pour l'équipe fanion**. Le renouvellement de joueurs essentiels et l'arrivée de nouvelles recrues doivent permettre à notre équipe de Division 2 de poursuivre sa progression. Notre objectif est d'intégrer durablement le Top 3 du championnat et d'atteindre au minimum le deuxième tour des play-offs. Nous continuerons à professionnaliser son accompagnement sportif, physique et médical afin qu'elle puisse exprimer pleinement son potentiel.
- **Consolider l'ensemble des composantes du club**, de l'école de hockey à la section loisirs, en veillant à ce que chaque licencié trouve sa place dans un environnement accueillant, exigeant, respectueux et convivial. Le RMH doit rester un club dans lequel le plaisir du jeu, la transmission et le sentiment d'appartenance unissent toutes les générations.

Ces ambitions ne pourront se concrétiser sans une mobilisation collective encore plus large. **Nous avons besoin de nouveaux partenaires et de nouveaux bénévoles**. Entreprises, acteurs locaux, parents, anciens joueurs, passionnés ou simples amis du hockey : chacun peut contribuer, selon ses moyens et ses disponibilités, au développement du club. Un soutien financier, une compétence, quelques heures données lors d'un match ou d'un événement peuvent faire une réelle différence.

Je veux remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui s'engagent déjà autour du hockey à Reims. Nos bénévoles sont la véritable force du club. Leur présence lors des entraînements, des rencontres, des déplacements et des événements rend notre projet possible. Merci également à nos dirigeants, entraîneurs, salariés, officiels, joueurs et parents, dont l'énergie et la passion font vivre le RMH chaque jour.

J'adresse aussi toute notre reconnaissance à nos partenaires privés pour leur fidélité et leur confiance, ainsi qu'à la Ville de Reims, au Département de la Marne et à la Région Grand Est. Leur soutien est essentiel à notre fonctionnement et à notre capacité à nous projeter avec ambition. Je remercie enfin les équipes techniques de la patinoire pour leur disponibilité et leur professionnalisme.

Notre club possède des fondations solides, une identité forte et un véritable potentiel. La saison qui s'ouvre doit nous permettre de transformer l'élan collectif de l'année écoulée en progrès durables, sur la glace comme en dehors. Nous avancerons avec ambition, mais aussi avec humilité, sérieux et responsabilité.

Ensemble, continuons à faire grandir le Reims Métropole Hockey et à transmettre la passion de notre sport.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance, votre fidélité et votre engagement.

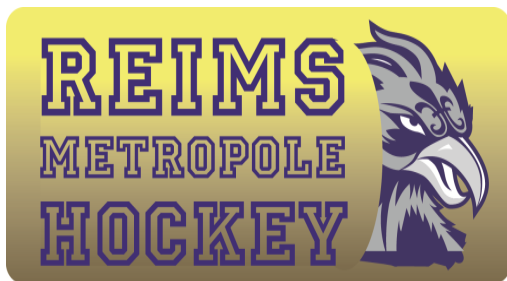
Restons unis, ambitieux et fiers de nos couleurs.

En avant pour cette nouvelle saison !

Rémi GRÜNBLATT

Président du Reims Métropole Hockey

Reims Métropole Hockey
Complexe Géo André – Avenue François Mauriac – 51100 REIMS
contact@lesphenix.fr



B0

Constitution des dossiers

Saison 2026-2027

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Licencié majeur

Tout dossier d'inscription, quelle que soit la catégorie demandée, comporte obligatoirement :

- **La demande de licence** (document **B1**) complétée par le licencié et éventuellement (sauf dirigeants) par un médecin en ce qui concerne la partie médicale (voir « *cas particuliers* »).
La photo est indispensable s'il s'agit d'une première demande. (Attention : pour les licencié 2025-2026, en cas d'absence de photo, c'est la photo figurant sur l'ancienne licence qui sera automatiquement reprise.)
- **L'annexe B2**
- **Si vous êtes concerné** (= certificat médical remis pour une inscription en 2024/2025 ou 2025/2026) : **L'attestation de renouvellement de licence** (document **B4**) complétée après avoir répondu à **l'auto-questionnaire de santé** QS Sport (document B3 qui n'a pas à être remis avec le dossier)
- **Le(s) chèque(s) en règlement de la cotisation** (voir pièce **C1**).
Le montant des cotisations a été présenté et voté en Assemblée Générale.

Cas particuliers

S'il s'agit d'une **première demande** (y compris « Loisir » et « Dirigeant ») vous devez fournir impérativement **une copie de pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport) et **une photo d'identité récente** (à coller sur l'imprimé B1 de demande de licence).

La FFHG (Fédération Française de Hockey sur Glace) exige toujours un certificat médical tous les 3 ans, celui-ci est donc obligatoire cette année pour les licenciés dont le dernier CM a été établi pour la saison 2023-2024.

Attention : un certificat médical (cf : imprimé B1) doit obligatoirement être complété par un médecin en cas de réponse positive à une (ou plusieurs) rubrique(s) du questionnaire de santé (document B3).

Pour les **surclassements**, il vous appartient d'en faire vous-même la demande via votre espace personnel « licencies.hockey.fr » (voir procédure sur le document « C2 – demande de surclassement »). Attention : La 1^{ère} page est à remettre avec le dossier d'inscription et elle vous sera rendue après signatures du président et de l'entraîneur pour suite à donner.

(NB : Nous demandons à tous les U20 de faire un dossier de surclassement, ce qui permettra aux entraîneurs d'utiliser les effectifs en fonction des besoins.)

Dépôt des dossiers

Des permanences seront assurées à la patinoire Barot

mercredi 2 septembre de 16 h à 20 h

jeudi 3 septembre de 19 h à 20 h

vendredi 4 septembre de 16 h à 20 h

lundi 7 septembre

mercredi 9 septembre

vendredi 11 septembre

} de 16 h à 20 h

Attention : Les joueurs qui n'auront pas rendu leur dossier complet **avant le 15 septembre**, ne pourront plus monter sur la glace, aux entraînements et à fortiori en compétition, à partir de cette date.



Fédération Française de Hockey sur Glace

B1

Demande de licence – Saison 2026/2027

(*En cas de première demande :

Joindre une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport)

Licencié majeur

N° de licence :

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Pour les licenciés, préciser le nom de jeune-fille :

Né(e) le : à :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin Nationalité :

Pays de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Email :@.....



Domicile : Bureau : Portable :

Licence demandée : (cochez la case correspondant à votre demande)

☐ Compétition

☐ Loisir ☐ débutant
☐ intermédiaire
☐ confirmé

☐ Dirigeant

☐ Autre :
(à préciser)

Occupe un poste de gardien de but, joue et s'entraîne majoritairement à ce poste ☐ Oui ☐ Non

Demande un surclassement : ☐ Oui ☐ Non

En cas de réponse positive : voir procédure sur le document « C2 – Demande de surclassement »

Fait à.....le.....

Signature

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur..... (N° RPPS :)

certifie avoir examiné..... et n'avoir constaté ce jour, aucun
signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace dans sa catégorie d'âge.

Fait à.....le.....

Cachet

Signature

Réservé au Secrétariat

Règlement : €

Enregistré le :

Photo



Licencié majeur

Saison 2026 / 2027

A compléter obligatoirement

Je, soussigné(e)

NOM – Prénom :

➤ autorise

- le Reims Métropole Hockey à reproduire et publier la (ou les) photo(s) me représentant sur des documents papiers ou informatiques utilisés par le club aux fins d'information et de promotion du Hockey (y compris sites internet et réseaux sociaux). *
- que mes données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Liges, Zones et à la FFHG et peuvent également être transmises au ministère de tutelle de la FFHG. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles pourront également faire l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFHG, par mail dpo@ffhg.eu ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG, département juridique, aren'ice, 33 avenue de la plaine des sports – 95800 CERGY.

➤ reconnais avoir pris connaissance :

du **règlement intérieur** du RMH, de son règlement **disciplinaire**, de la **charte** et de la **réglementation fédérale** et m'engage à les respecter. (*Pour info : la réglementation fédérale est consultable sur le site de la FFHG : <https://www.hockeyfrance.com/la-federation/publications-officielles/statuts-et-reglements>*)

➤ atteste avoir été informé :

- de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer le licencié (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG (document C7), et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).
- que le RMH assure automatiquement tous ses licenciés à l'Option de base A (au tarif de 4,47 €) du contrat collectif Accident Corporel - Assistance rapatriement. (Si cette option ne répond pas à mes attentes, j'en informe le club).

➤ accepte le règlement des tâches obligatoires (cf : document C4 - paragraphe 4).

Fait à le

Signature

* Remarques :

- Le licencié peut être photographié ou filmé lors d'entraînements mais également au cours des compétitions.
- La plus grande vigilance est de mise pour qu'aucune photo ne puisse porter préjudice ni à la dignité du licencié, ni à celle de ses parents à travers lui.
- Aucun droit ou aucune rémunération ne pourront être exigés à cette occasion.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE



ATTESTATION MEDICALE DU LICENCIÉ.E MAJEUR.E

B4

Questionnaire de santé QS-SPORT

RENOUVELLEMENT de la licence FFHG discipline **HOCKEY SUR GLACE** uniquement



ATTENTION

Ce formulaire ne concerne pas les licencié(e)s PARA HOCKEY SUR GLACE pour la souscription (renouvellement et/ou création) d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE** (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e) [Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à le

Signature du licencié.e

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le renouvellement de la licence **HOCKEY SUR GLACE** n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace (**sauf tous les trois ans**).

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même)

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace **de moins de 6 mois (en compétition le cas échéant)**.



pour la souscription d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE** (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.